



BULLETIN MUNICIPAL N° 42 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois de juillet, août et septembre 2024)

IL ÉTAIT UNE FOIS

IL s'appelait Nahel, elle s'appelait Philippine ! Nahel était un délinquant âgé seulement de 17 ans, connu des services de police pour 15 mentions au fichier des antécédents judiciaires et pour avoir été mis en cause à 5 reprises pour des refus d'obtempérer. Ce n'était donc pas son premier coup d'essai bien que cela ne justifie, en aucune façon, sa mort.

En principe lorsqu'on a rien à se reprocher, lorsque les forces de l'ordre nous demandent de nous arrêter, nous nous exécutons mais ce n'est pas le cas pour certains.

Le véhicule, comme souvent, était un véhicule de location immatriculé hors de France à croire que les loueurs font fi des règles imposées par la législation notamment quant au permis de conduire.

Il y a un refus d'obtempérer toutes les 20 minutes en France; pour autant, il n'y a pas un mort toutes les 20 minutes. Ce refus s'est soldé par la mort de son conducteur, le policier ayant fait usage de son arme dans des circonstances particulières et dont il est le premier à le déplorer comme tout un chacun.

Le Président de la République a aussitôt réagi, les membres de l'Assemblée Nationale aussi par une minute de silence ainsi que les médias mainstream pour dénoncer cette « injustice ». Même un footballeur a indiqué qu'un petit ange avait perdu la vie ! Certains ont été jusqu'à confirmer que la police tue ! Et pourtant aucune personne ne disposait d'élément probant pour justifier une telle condamnation.

Philippine âgée seulement de 19 ans était très appréciée de ses camarades et de ses professeurs d'université. C'était une très bonne élève, brillante et travailleuse. Elle était catholique pratiquante, très impliquée dans sa paroisse et dans les scouts en sa qualité de cheffe. C'était une fille particulièrement discrète, gentille et toujours prête à aider son prochain. Un ange en sorte mais, pour la pensée unique et pour un refus d'avances, d'une famille forcément raciste, fachiste, bref d'extrême droite !

Son corps a été retrouvé le 21 septembre dans le bois de Boulogne. Après avoir découvert l'horreur du crime perpétré par un OQTF, les réactions n'ont pas fait légion. Pour les dirigeants politiques il a été observé un quasi silence radio et pour les médias, il s'agit d'un fait divers. Seule la France profonde, celle qui ne fait pas de bruit, s'était jointe à la douleur de la famille lors des obsèques et dans une manifestation de témoignages perturbée par une partie des progressistes antifas lors d'une minute de silence.

Deux histoire tristes mais au traitement bien différent ! Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard GIRE

Sommaire

Il était une fois, Avertissement, Sommaire, Réunions du Conseil : page 1

Information importante, Réunions du Conseil, Panneau Pocket, Etat-civil, La vie des associations : page 2

Mon discours du 14 septembre : page 3

La vie des associations, Coordonnées essentielles, L'événement, Solution des mots croisés Entre Nous n° 41 : page 4

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2024:

Absent : Olivier VOIRIN

Délibération n° 17-2024

Désignation d'un représentant ADEME :

Le Maire expose que l'ADEME a lancé fin 2023 le réseau « Elus pour agir », le réseau des élus référents « Transition Ecologique et Energétique » afin d'accompagner les élus et les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques de transition écologique.

L'ADEME propose la désignation d'un ou plusieurs représentants, parmi les membres du Conseil, volontaires pour adhérer au réseau (adhésion gratuite) et de participer aux différents temps proposés dans ce cadre.

Le Maire demande au Conseil s'il souhaite que la Commune adhère au réseau « Elus pour agir » et si un membre du Conseil souhaite être représentant.

Décision du Conseil : Pas de candidature, vote à l'unanimité

Délibération n° 18-2024

Demande d'un fonds de concours :

Le Maire expose que les projets :

- réalisation d'une conduite pour évacuer les eaux pluviales sur l'impassé de la station d'assainissement. Coût prévisionnel : 2250,00 € H.T
- réalisation d'un aqueduc sur la parcelle 20 d'une longueur de 6 mètres. Coût prévisionnel : 1392,00 € H.T
- réalisation d'une liaison électrique aérienne pour alimenter la distillerie et le lavoir avec pour ce dernier 4 projecteurs RVB . Coût prévisionnel : 1110,00 € H.T

Suite page 2

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

INFORMATION IMPORTANTE

Des coupures de courant d'une durée de 15 minutes chacune auront lieu les mercredi 23 octobre et jeudi 24 octobre entre 6h et 7h30 pour la première coupure et entre 17h30 et 19h pour la seconde soit 4 coupures en tout !

Soit un montant prévisionnel total de 4752,00 € H.T qui pourrait être susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Intercommunal en faveur des Communes (FICAT).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 4 752,00 €
- FICAT (50%) : 2 376,00 €
- autofinancement : 2 376,50 €

Le Maire demande au Conseil :

- d'approuver les projets susvisés de réalisation et d'arrêter les modalités de financement
- de l'autoriser à solliciter des subventions FICAT comme exposé ci-dessus
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions FICAT.

Décision du Conseil : *Approuvé à l'unanimité*

Information virement de crédit :

Le Maire indique que la Commune a reçu à payer un acompte sur travaux réalisés par le SIED (électricité et liaison informatique) pour le compte de M. COULIN pour un montant de 1 540,95 € sur un total de 3 088,78 €. Le Maire avait informé M. COULIN que ces travaux ne seraient pas pris en charge par la Commune lors de la demande de permis de construire. La Commune a réglé le SIED pour l'acompte demandé. Le Maire indique qu'un titre sera émis pour récupérer la totalité de la facture définitive du SIED à l'attention de M. COULIN.

Dans l'attente, il convient de prévoir un virement de crédit de 1 541,00 € pour alimenter le chapitre 204182 (subvention au SIED)

Question diverse :

Le Maire indique qu'il a reçu un mail d'un administré ce matin concernant son souhait de voir ses locataires recevoir directement les factures d'assainissement à compter du 1er janvier 2025.

Il est à noter que dans le règlement intérieur de l'assainissement, il est précisé dans son article 8 que les factures sont toujours établies au nom du propriétaire.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil : *Refusé, pas de dérogation possible à l'article 8 du Règlement intérieur*

En fin de séance le Maire distribue aux Conseillers l'état de la situation financière de la Commune en fonctionnement et en investissement au 30 septembre

Erratum : Dans « Entre-Nous » n° 41 page 3 « les travaux en cours », la route de Betoncourt : le nom de Francis HONORE n'a pas été mentionné dans les participants alors qu'il était bel et bien présent. Qu'il me pardonne !

ETAT-CIVIL

DECES :

Marcelle CHAMPLOY le 3 septembre

ARRIVEES :

Valérie PERRIGUEY et Patrick SOUDIER le 9 août

Joëlle BONNABESSE et Nicolas OLLIER le 13 septembre

PACS :

Stéphanie MALNATI et Johnny RONDEAU le 11 septembre

Note importante : seules les personnes dont la Mairie a eu connaissance de l'événement figurent sur cet état civil.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Le Comité des fêtes

La fête du village :

Près de 140 personnes ont répondu présent pour participer à la Fête du village ce 13 juillet. Un succès qui ne se dément pas d'année en année.



Photo Sylvie PORTET

Au menu pour le repas de midi poulet basquaise du traiteur « Au poil » de VALDOIE cuisiné dans une poêle géante, mais pas que !



Photo S. PORTET



Photo S. PORTET

Pendant le repas les incomparables Josette et Rachel ont animé le tirage au sort du panier garni remporté par Olivier JEANNEAU.



Photo S. PORTET

Suite page 4

Pour être informé en permanence j'utilise :



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

MON DISCOURS DU 14 SEPTEMBRE

Comme indiqué dans l'invitation, nous sommes réunis ce jour pour célébrer la libération des villages de Visoncourt, Betoncourt et Brotte.

Qu'il me soit permis ici de rappeler, que la libération de la Haute-Saône s'est réalisée sur une période (pour laquelle tous les observateurs partagent le même narratif) de 83 jours soit du 8 septembre au 29 novembre 1944.

Cela n'a pu être possible que grâce à trois divisions américaines et à deux corps d'armée française qui, en partant du sud de la France le 15 août 1944 et en remontant la vallée du Rhône, repoussèrent la 19^{ème} armée allemande.

La troisième division américaine arrive à Besançon le 7 septembre, et le lendemain, elle est en Haute-Saône.

Vesoul est libérée le 12, Luxeuil comme Lure le 16 et, sur le chemin, nos villages le 14 septembre 1944 d'où notre présence ce jour devant la statue de notre protectrice « Marie ».

Cette statue est en fonte, elle a été érigée en 1948, quatre ans après la libération et a été restaurée en 2012 par la fonderie d'art Antoine Durène à Sommevoire située entre Saint-Dizier et Joinville.

Cette libération met fin à cinq années de guerre et surtout à une idéologie mortifère laissant derrière elle, pas des dizaines, ni des centaines ou des milliers, mais des millions de morts.

Dois-je rappeler la barbarie nazi avec la complicité de collaborateurs faisant preuve d'un zèle inouï ou la lâcheté de tous ceux qui savaient mais qui n'ont rien dit !

Que dire de ceux qui ont disparu dans les camps, de ceux qui ont subi la torture, l'humiliation, la fusillade de la part d'êtres humains souvent sans pitié et parfois sans regret.

Mon hommage s'adresse à tous ceux qui ont perdu la vie durant cette période.

Cela dit, il est aisé de se transformer en juge, des dizaines d'années après les faits comme on peut le voir ou le lire chaque jour à travers nos médias ou l'entendre chez nos politiques autoproclamés élites, ceux que je nommerai les revivants de l'histoire.

La libération a été pour nos anciens un moment de liesse, de joie et surtout de bonheur d'avoir retrouvé la liberté.

Aussi j'aime à répéter la phrase suivante de Jean-Jacques Goldman : « qu'on nous épargne à toi et à moi, si possible très longtemps, d'avoir à choisir un camp ».

A ce stade, je voudrais vous faire part d'un sentiment qui me traverse l'esprit très souvent.

Nous vénérons ce jour nos morts pour que la France reste la France. mais n'oublions jamais que l'histoire humaine se reproduit et qu'aujourd'hui je vois poindre des initiatives françaises et surtout européennes tendant à mettre un frein à la liberté d'expression sous couvert de combats contre la haine ; je vois aussi une guerre à proximité qui ne nous concerne pas et pour laquelle des bellicistes incompetents pourraient y sacrifier notre jeunesse, je vois enfin une idéologie de la terreur à vocation mondiale.

Soyons extrêmement vigilants !

Bernard GIRE, Maire



Pendant le discours au pied de la Vierge Marie,



Suite de la cérémonie au Monument aux morts,



Le verre de l'amitié à la salle communale.



En soirée saucisses, merguez, lards et frites étaient proposés. La piste de danse était à disposition des danseurs sur une musique sélectionnée par Dédé notre DJ habituel



Le feu d'artifice a été tiré vers 22h00 puis la soirée s'est poursuivie jusqu'à 2h00 du matin.

L'Amicale Brottaise

Le vide grenier :

Une participation importante avec 16 exposants dont 2 professionnels et de nombreux visiteurs malgré un temps plutôt menaçant mais finalement bien agréable pour couronner cette manifestation.



Les participants ont pu bénéficier d'un buffet pour se restaurer et d'une buvette pour étancher la soif moyennant une faible participation financière grâce à une organisation de main de maître élaborée par l'association.



L'ÉVENEMENT

Le 11 septembre Stéphanie et Johnny ont demandé au Maire d'enregistrer leur pacte civil de solidarité (PACS) en présence de leurs deux enfants et des parents et sœurs de Stéphanie scellant ainsi quelques années de vie commune.



Un certificat leur a été remis ainsi qu'une copie sur laquelle toute la petite famille a pu, par leur signature, attester de leur présence.



Un bouquet de fleurs a été offert à Stéphanie par la Commune et des photos ont pu être prises pour dater l'évènement.

**SOLUTION DES MOTS
CROISES ENTRE NOUS N° 41**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	C	I	M	E	T	I	E	R	E
2	O	L	I	V	E	T	T	E	
3	M	E	T	A	L		I		D
4	P		A		L	A	R	D	E
5	L	A	I	N	E		A		V
6	I	N	N	O	M	A	B	L	E
7	C		E	T	E		L	I	T
8	E	T		E	N	N	E	M	I
9	S	E	L		T	I	S	E	R

Textes & photos de Bernard GIRE
sauf mention contraire
Tél : 06.70.48.70.05
Mail : bernard.gire@gmail.com
Horaires d'ouverture de la Mairie :
le mardi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h30
et le vendredi de 8h45 à 12h45
Permanence du Maire :
le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous
Site internet : www.brotte-les-luxeuil.com